
M.E.S., Numéro 128, mai - juin 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 mai 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, mai - juin 2023

PRINCIPES REGULATEURS DU SYSTEME NUMERIQUE DANS LA SPHERE PUBLIQUE LOCALE A KINSHASA

par

Aimé DIBATA KALALA

Doctorant en Sciences Sociales,
Université de Kinshasa

Résumé

La réflexion et le débat initiés par cette étude alimentent la problématique de la bivalence des principes régulateurs du système numérique dans cette Ville. La présente étude part du constat de l'échec des différentes tentatives des actions menées par les autorités de la Ville et de l'ampleur de l'inefficacité de l'action publique ainsi que de notre curiosité en tant que chercheur natif.

Mots-clés : principes régulateurs, système numérique, sphère publique, Kinshasa

Abstract

The reflection and the debate initiated by this study feed the problem of the bivalence of the regulatory principles of the digital system in this City. This study starts from the observation of the failure of the various attempts of actions carried out by the authorities of the City and the extent of the inefficiency of public action as well as our curiosity as a native researcher.

Keywords : regulatory principles, digital system, public sphere, Kinshasa

INTRODUCTION

L'immensité de l'espace qui constitue aujourd'hui la Ville de Kinshasa ayant été longtemps une pesanteur pour une gestion efficace et efficiente de ses entités territoriales, plusieurs modes d'organisation et de gestion ont été préconisés, car « Depuis l'époque coloniale, de nombreuses réformes administratives ont été réalisées. En effet, depuis le premier découpage territorial et administratif intervenu en 1888, plus de 500 décrets, lois et ordonnances sont intervenus pour en modifier l'organisation »¹ et ceci, dans le souci de rapprocher les citoyens du centre des décisions et aussi dans la perspective du développement endogène fondé sur une bonne gouvernance locale. Toutes ces réformes² n'ont jamais été en mesure de répondre aux attentes et objectifs pour lesquels ils ont été mis en place, c'est-à-dire ceux d'une bonne organisation et gestion administrative et territoriale susceptible d'impulser un développement de la Ville de Kinshasa à partir de la base.

I. NOTIONS

Les principes et les conditions d'insertion des systèmes numériques dans l'organisation de la territoriale se pose à la fois comme une ambition minimale et comme une tentative présomptueuse. En termes méthodologiques³, elle présente un préalable indispensable mais l'approche théorique est rendue plus difficile dans la mesure où la question posée ici n'a jamais donnée lieu dans le passé à des travaux de grande ampleur. Il serait erroné, dans ces conditions, de vouloir généraliser la grille de lecture utilisée pour cet article.

Le secteur public, concerne l'administration publique et ses services publics déconcentrés, et enfin l'ensemble des établissements publics chargés de délivrer dans la Ville-Province de Kinshasa la plupart des services publics, notamment d'éducation, de santé, d'énergie, de transport, de justice, etc.

¹ VIEUX, S., *L'Administration zaïroise*, Paris, Berges Levrault, 1974, p. 36.

² Trefon T., « Les obstacles administratifs à la réforme en République démocratique du Congo » in *Revue Internationale des Sciences Administratives* 2010/4 (Vol. 76), pp 735 – 75

³ ATANGANA MEBARA, Jean Marie (2001). *Éthique et valeurs dans administration publique camerounaise* in] Essais en mémoire d'Arturo Israël (sous la direction de Michael DUGGETT Bruxelles, LISA, pp. 57-66.

Il convient de noter que l'inapplication des réformes constitue également l'un des éléments de la crise c'est-à-dire l'un des problèmes de l'administration publique congolaise en général et Kinnoise en particulier.

En effet, cette inadaptation ou la non application de ces réformes au Congo en général et à Kinshasa en particulier, a toujours résidé dans le fait que cette crise est généralisée par le sommet sans qu'elle soit discutée et acceptée par la base qui constitue la masse des fonctionnaires, tous les agents de l'État et les administrés. La plupart de réformes n'ont pas été appliqués ou soit elles les sont mais partiellement par exemple la réforme en matière de décentralisation. La décentralisation a marqué la réforme de l'administration régionale et locale, En pratique cette dernière revêt une portée restreinte.

II. DIAGNOSTIC DES CAPACITES DYSFUNCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE KINSHASA

Le secteur de l'Administration Publique Congolaise en général et de la Ville-Province de Kinshasa en particulier est à la croisée des chemins. Relevons quelques axes primordiaux dans les entraves qui empêchent ce secteur de bien remplir ses missions auprès des pouvoirs publics, dont les prérogatives sont privées de leur vigueur, à cause de dérèglement de certains maillons importants de la chaîne administrative : la construction de la gouvernance après 2001 a commencé avec un grand déficit en termes d'institutions, de ressources humaines, financières et matérielles.

La tendance à une émancipation plus ou moins accompagnée et contrôlée de la territoriale et, spécifiquement, des grandes communes urbaines, rend utopique ou presque, toute velléité de modélisation. Cependant, considérer l'organisation politique locale en se limitant au postulat de son originalité n'est pas scientifiquement recevable.

Notre problématique nécessite l'indentification la plus précise possible de l'ensemble des fonctions s'érigeant en système numérique dans les organisations publiques locales.

L'organigramme de la ville province de Kinshasa laisse transparaître un très grand éclatement des fonctions numérique dans les différents services. On trouve des fonctions vouées à la production, au stockage, au traitement ou à la diffusion d'information dans tous les services dans la mesure où elles sont inhérentes aux tâches administratives.

Il ne s'agit pas ici d'étudier le détail de ces fonctions mais de discerner les logiques à l'œuvre dans l'établissement des nouvelles pratiques qui participent objectivement à l'émergence de système numérique et de pouvoirs afférents lisibles dans les principes de régulation de l'organisation.

On posera comme convention que la participation objective sera acquise dès lors que le phénomène sera intelligible et conscient pour un ou plusieurs acteurs intervenant ou cherchant à intervenir dans la régulation du système global. Le terme de régulation quant à lui désignera essentiellement la capacité de contrôle des processus en cause.

Par exemple, le cas du téléphone dans l'organisation n'est intéressant, dans le cadre de notre démarche, que dans la mesure où il devient objet de conflits. Encore faut-il que, dans ce conflit, l'objet "téléphone" apparaisse comme un enjeu explicite et qu'un groupe d'acteurs identifié et structuré le revendique dans sa stratégie.

Cette conception exclut la prise en compte de pratique socio-professionnelles et de logiques d'usages qui ne se trouvent pas dans l'organisation l'expression d'une stratégie cohérente.

Le choix de se limiter aux "systèmes formels", c'est-à-dire empruntant "les réseaux de communication institués ou officiels" se justifie donc par un choix de démarche théorique mais aussi pour des raisons pragmatiques.

D'un point de vue méthodologique, il a été choisi de ne pas prendre en compte les politiques de régulation des "systèmes informels", c'est-à-dire, si l'on se rapporte à la

doctrine administrative : "ceux qui résultent des contacts que les fonctionnaires ont entr'eux, en dehors de toute procédure instituée des relations sociales nées spontanément au sein de l'administration. Les rencontres, les échanges de vues, les coups de téléphone, les réseaux sociaux, les dialogues des couloirs constituent les éléments essentiels d'un processus de communication".

Cette dimension aurait été, dans le cadre de l'organisation de l'administration provinciale kinois, particulièrement ardue à évaluer. Plus exactement, cette évaluation aurait réclamé des approches spécifiques et une augmentation théorique sensiblement différente.

L'étude des systèmes numériques dans l'organisation permet d'élaborer une typologie des services ou branches spécialisées de service en considérant trois formes essentielles : un système reposant sur la centralisation des pratiques et l'unité de commandement ; des moyens et systèmes déconcentrés, à usages répartis ou coopératifs et des systèmes intégrés.

On s'intéressera aux éléments de l'organisation qui s'inscrivent dans l'une ou l'autre de ces trois modalités. Ce qui revient à laisser sciemment de côté les pratiques :

Diffuses et ne donnant lieu ni à des identifications précises, ni à des spéculations de groupes institués d'acteurs.

Ainsi, on peut considérer que les services des affaires sociales, l'animation culturelle ou les affaires culturelles, s'ils intègrent pour partie une logique numérique n'ont pas vraiment favorisé l'émergence de branches spécialisées.

L'organisation comprise comme système fonctionne avec des éléments qui participent au renforcement de la cohésion du système (principe organique)⁴. En outre, l'organisation déploie des éléments dont l'objet est d'assurer les articulations avec l'environnement (principe expressif). Cette bivalence des principes régulateurs des systèmes numériques dans l'organisation rejoint à certains égards le "dilemme fondamental" exposé par Lawrence et Lorsch⁵ : "...Le dilemme fondamental auquel fait front toute organisation, industrielle ou administrative :

Le choix entre une intégration poussée, c'est-à-dire un agencement de ses parties tel que la coordination et le contrôle en son sein soient optimaux et une différenciation poussée, c'est-à-dire la capacité pour chacune de ses parties d'entretenir des rapports étroits avec les groupes de l'environnement nécessaire à son activité."⁶

Comme le montre Ad. W. M. Teulings⁷, le modèle de croissance des organisations produit de la complexité qui génère une diversification des formes : "La croissance (...) s'assimile à une complexité croissante. Les processus organisationnels fondamentaux qui expriment cette complexité sont la différenciation et l'intégration (Spencer) ; en termes de théorie organisationnelle classique, les processus de fonctionnalisation et de coordination.

2.1. Gouvernance et gestion du secteur public

Dans l'Administration Publique Congolaise, la motivation des agents figure parmi les problèmes cruciaux, surtout en cette période où la conjoncture difficile que connaît le pays ne permet pas de pourvoir de manière satisfaisante aux besoins matériels des agents. Le dilemme qui se pose aux responsables de cette administration est celui de maintenir au travail les agents de l'Etat et de les inviter à produire davantage, malgré

⁴ BANQUE MONDIALE (1997). Réforme de la Fonction publique en Afrique francophone actes d'un atelier, Abidjan, pp. 23-26 janvier 1996, Document technique n°357 F, édité par Ladipo Adamolekun, Guy de Lusignan, Armand Atomate, Washington, Banque Mondiale.

⁵ Charles Debbash, Science administrative, Précis Dalloz, Paris, 1989, p. 12

⁶P.R. Lawrence et J.W Lorsch, Organisation and Environment. Managing differentiation and integration, cité in J-C Thoenig, l'ère des technocrates, Logiques Sociales, Ed. L'Harmattan, 1984 ? p. 52.

⁷ Ad. W. Teulings, "modèle de croissance et de développement des organisations", Revue Française de Sociologie, XIX, 1973, pp. 356.

les mauvaises conditions sociales. En d'autres termes, il s'agit pour ces responsables d'envisager de nouvelles voies en vue de résoudre le problème de motivation des agents.

La RDC a été profondément traumatisée par les guerres successives de 1996 à ces jours, qui ont pour conséquence la déstabilisation des institutions, des systèmes, des infrastructures et des équipements du secteur public et de la gouvernance à tous les niveaux y compris à Kinshasa. Par ailleurs, la capacité humaine est considérablement réduite. La gouvernance elle-même, quel que soit le critère de définition, est totalement compromise. Depuis lors, le pays fait face au douloureux défi de la reconstruction et de la réconciliation. De la période d'urgence à la période actuelle de développement, en passant par la phase de reconstruction et réconciliation, un travail fabuleux devrait être entrepris dans les domaines du rétablissement et du renforcement de la bonne gouvernance (au plan politique, économique, administratif et social).

2.2. Le Rétablissement de la paix et de sécurité des personnes et des biens

Un accent particulier a été mis sur le rétablissement de la sécurité dans presque toutes les provinces du pays. Une police nationale a été mise sur pied pour garantir la sécurité des personnes et des biens à travers le pays. Les institutions en charge de la sécurité et du maintien de l'ordre telles que la police et l'Armée sont en place, fonctionnent dans la discipline et avec la confiance de la population. Mais, nous devons ici signaler le caractère fragile de cette paix qui depuis mars 2022, la partie Est du pays est mise sous état de siège avec comme conséquence la suppression des administrations civiles issues des élections, celles-ci sont remplacées par les militaires et la Ville-Province de Kinshasa en particulier est plongée dans certains coins de la capitale une insécurité due au phénomène KULUNA.

2.3. Introduction, appui et promotion de de la gouvernance participative et démocratique

Au-delà de la gouvernance centralisatrice et faite d'exclusion⁸ qui a caractérisé le passé, le niveau actuel de participation des congolais dans la gestion de leur destin dans la Ville-Province de Kinshasa devrait être encouragé. Des politiques devraient être mises en application et des institutions mises en place pour appuyer et promouvoir la gouvernance participative et démocratique dans cette ville. On peut ainsi citer à cet effet :

- promotion de la décentralisation et de la gouvernance locale en vue du renforcement des pouvoirs des populations, consacrée par une loi.
- démocratisation électorale et politique participative. Une commission électorale nationale a été créée pour mener à bien le processus de démocratisation électorale. Les élections des élus provinciaux et locaux en 2006.
- la population consent à tous les efforts déployés⁹ pour renforcer la bonne gouvernance dans le pays sur la base des règles démocratiques qui doivent être encore améliorées par l'ensemble des populations aux fins de consacrer un nouveau souffle sur la manière dont elle souhaite être gouvernée. La gouvernance et la gestion du secteur public font partie des priorités du nouveau gouvernement et de la vision nationale du développement à l'horizon 2030.

⁸ BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde (2003). Développement durable dans un monde dynamique : améliorer les institutions, la croissance et la qualité de vie. Washington, D. C., Banque Mondiale, Paris, Editions ESKA.

⁹ BEN AISSA, Mohamed Salah (1998). La participation des citoyens à l'administration et à l'exercice de la fonction administrative. Rapport préliminaire du sous-thème III, XXIV^e Congrès International des Sciences Administratives, Paris, pp. 7-11 septembre, Bruxelles (Belgique), ISA.

- promotion et renforcement des pouvoirs de la société civile¹⁰, le gouvernement appuie le rôle joué par la société civile pour le développement et la vulgarisation des principes de la démocratie. La majorité des organisations de la société civile contribuent positivement au développement du pays, en fournissant aux populations des services de santé, d'éducation, d'aide aux groupes vulnérables etc. Les médias ont également contribué à promouvoir la transparence et le sens des responsabilités au sein des institutions publiques et privées.

III. ENJEUX ET DEFIS DES PRINCIPES REGULATEURS DU SYSTEME NUMERIQUE DANS LA SPHERE PUBLIQUE A KINSHASA

La mise en ordre ou mieux, la refondation de l'appareil administratif de la Ville-Province de Kinshasa et la mobilisation des cadres autour de cette action nécessite la formulation claire d'objectifs opérationnels concrets tenant compte à la fois des ressources humaines et financières disponibles et des facteurs d'environnement. Ces objectifs ne peuvent être dégagés qu'à partir d'un diagnostic général¹¹ de la situation des problèmes actuels auxquels est confrontée l'Administration Publique locale dans la Ville-Province de Kinshasa tel que relevé ci-haut.

En ce qui concerne la réforme administrative en cours en République Démocratique du Congo, ses orientations et les principes de base ont été donnés par le gouvernement à l'issue d'un atelier sur la réforme organisée au centre catholique Nganda en novembre 2002.

Dans le document « Infos GPF n°4 du 23 novembre 2007 de l'Unité Communication Interne et Externe du Groupe Projet Fonction Publique nous notons que l'objectif visé par cette réforme est de doter la République Démocratique du Congo d'une Administration Publique moderne et performante, en vue de sa contribution à la refondation de l'Etat congolais et la reconstruction du pays.

Concrètement, il s'agit de :

- Mettre sur pied une Administration Publique saine, moderne et performante, capable d'assumer les missions régaliennes de l'Etat et de contribuer au développement économique du pays.
- Susciter l'émergence d'un nouveau type d'agent de l'Etat, bien formé et efficace, bref revalorisé.
- Promouvoir la bonne Gouvernance et l'éthique au sein des services publics de l'Etat.
- Dans ce point, il est question ici de l'étude des enjeux et défis de développement de la modernisation de l'administration de la Ville-Province de Kinshasa par les nouvelles technologies et de la gouvernance administrative.

3.1. Vers une administration publique Kinoise numérisée

Un projet de la numérisation de l'administration est avant tout un projet organisationnel¹² et de transformation des processus de celle-ci. Il doit néanmoins être reposé sur des bases technologiques appropriées qui lui permettront de bâtir ses outils de travail et des communications afin d'atteindre ses usagers. La tâche qui incombe aux administrations dans ce cas-ci est délicate car elles doivent à la fois miser sur des technologies qui sont à la fois novatrices et pérennes.

¹⁰ BECKHARD, Richard (1998). Qu'est-ce qu'une organisation en bonne santé tentative : de diagnostic dans l'Entreprise de demain (sous la direction de F. HESSELBEIN, M. GOLDSMITH et R. CKHARD), BE Paris, Editions Village Mondial, pp. 218-221.

¹¹ ASTIER, Stéphan (2005). Une régulation éthique de l'internet les défis d'une gouvernance mondiale Revue Internationale des Sciences Administratives (RISA), 71(1), pp. 143-161.

¹² BOURGEAULT, G. (1990). Une éthique de la responsabilité : perspective, repère, jalons [in] A. Beauchamp et al. Des enjeux éthiques pour demain. Cahier de recherche éthique. Québec, les éditions Fides, pp. 97-117.

L'administration est responsable de ses systèmes d'information qui constituent un capital inestimable. Elle est très naturellement amenée à en revendiquer la meilleure maîtrise possible, sachant que ces systèmes sont complexes et évoluent rapidement, ce qui rend une maîtrise totale un exercice extrêmement difficile.

L'idée d'un grand système d'information unifié est aujourd'hui largement dépassée. Les organisations à travers la planète se dirigent de plus en plus vers un réseau de systèmes d'information ouverts (de façon contrôlée) aussi bien vers les acteurs internes que ceux externes. Ces éléments amènent naturellement à considérer les actions entre les différents acteurs et leurs systèmes d'information comme un ensemble. Par conséquent, la notion d'éco-système d'information et d'éco-système d'affaires permet de traduire cette image et se retrouve au cœur de la stratégie de plusieurs entreprises.

La notion de maîtrise signifie tout d'abord souveraineté. Si l'on admet la valeur stratégique de nos systèmes d'information, il est difficilement concevable de laisser guider leur évolution par nos fournisseurs informatiques. Mais cette volonté d'indépendance ne s'inscrit nullement dans une logique d'opposition à ces fournisseurs qui sont la plupart du temps nos partenaires.

Elle exprime simplement la nécessité d'éviter les phénomènes de verrouillage ("lock-in") engendrés notamment par un manque d'interopérabilité et de pouvoir ainsi bénéficier de la marge de manœuvre qui nous permet de remplacer indépendamment l'un ou l'autre composant de nos systèmes selon un agenda librement choisi. La pérennité des solutions déployées et des données que nous gérons est à ce prix.

L'évolution actuelle de l'administration impose un décloisonnement des services qui offre des opportunités extraordinaires, mais qui complique singulièrement notre tâche. La transversalité des données et des processus est un pré-requis essentiel pour une administration moderne mettant en œuvre des outils électroniques de communication.

3.1.1. Enjeux de la modernisation dans l'administration publique chinoise

Les données constituent le premier maillon de la chaîne qui les relie au savoir, via l'information (en conceptualisant ces données) et la connaissance (en donnant un sens à cette information). C'est l'appropriation de ces connaissances qui constitue le savoir. Le passage des données au savoir constitue l'un des défis auxquels il faudra savoir répondre dans les années à venir. La vraie valeur ajoutée, pour le citoyen, pour les entreprises et pour l'administration elle-même se situe au niveau de la valorisation, du partage et de la réutilisation des données au travers de nos systèmes d'information.

3.1.2. Environnement international

La fonction régulatrice de l'Etat, les permanences qu'elle assure et les changements qu'elle prépare, sont particulièrement nécessaires lorsque les mutations économiques, technologiques et culturelles fragilisent le tissu social conclut François de Closets (1989:106). C'est en des termes identiques que se pose pour nous le principal enjeu de construction et de consolidation de l'administration publique africaine.

En RDC par exemple, le Président de la République a créé par décret n° 12/004 du 28 avril 2012, le ministère des postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et en 2021 le numérique a eu aussi son propre ministère pour permettre de progresser avec méthode et responsabilité dans ce domaine et en tirer le meilleur parti pour promouvoir le développement économique et social du pays.

Sur la base du diagnostic posé, le Gouvernement envisage la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes pour la période 2006-2011 et celle de 2011 à 2016.

On peut y relever particulièrement les actions suivantes qui s'inscrivent dans la logique de la maîtrise des facteurs politiques et juridiques :

La mise en cohérence des actions TIC sectorielles par la promotion des e- services et la création d'un portail national ;

La mise en ligne de tous les services dans les administrations publiques par la construction du réseau interministériel la disposition d'une plate-forme de sécurisation des transactions gouvernementales la mise en place d'un cadre réglementaire de confiance et d'éthique pour les TIC et la coordination des investissements TIC ;

La réduction de la fracture numérique dans les zones rurales en déployant les télécentres communautaires polyvalents dans les villages et les zones périurbaines, et en assurant leur pérennisation.

- L'initiative e-africa pour la bonne gouvernance

Parmi les priorités du NEPAD présentées plus haut, figurent le renforcement et l'amélioration des infrastructures, y compris les TIC. A cet égard, à court terme, le programme vise à faciliter et à appuyer la mise en œuvre des programmes d'infrastructures régionaux et à réduire l'écart-numérique aux quatre niveaux suivants :

- réduire l'écart-numérique entre les zones rurales et les zones urbaines d'un pays donné ;
- réduire le fossé numérique entre des pays d'une sous-région donnée ;
- réduire le fossé numérique entre des régions et :
- réduire le fossé numérique entre l'Afrique le reste du monde.

Trois grands axes d'actions sont actuellement engagés pour poursuivre cet objectif i) Des projets de développement d'infrastructures des TIC ii) projets de facilitation du développement d'infrastructure des TIC ; et iii) des initiations à l'exportation et à l'utilisation des infrastructures des TIC. A titre d'exemple, les projets en cours dans le deuxième axe.

Le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD) a élaboré, dans le cadre de ce programme du NEPAD, un programme sur le e-gouvernance pour l'amélioration de l'administration publique et la bonne gouvernance dans les pays africains.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'initiative e-Africa initiative pour la bonne gouvernance qui a pour but de mobiliser les administrations publiques africaines et mondiales ainsi que les communautés des TIC, en faveur de la e-gouvernance en Afrique. Le document stratégique de cette initiative s'articule autour de cinq domaines principaux :

- E-disponibilité
- environnement favorable ;
- participation publique et engagement du secteur privé ;
- développement des capacités institutionnelles ;
- suivi, apprentissage et gestion des connaissances.

Ce cadre stratégique relève qu'une approche régionale de développement de la e-gouvernance mise en œuvre d'une manière graduelle, doit chercher à réduire les disparités observées sur certains facteurs critiques de succès tels que les politiques les lois, les règlements, les investissements publics stratégiques, l'éducation, l'enseignement des TIC, la connectivité.

IV. PERSPECTIVES POUR UNE BONNE REGULATION DES PRINCIPES DU SYSTEME NUMERISE DANS LA VILLE DE KINSHASA

Les économistes l'appréhendent à l'aide de la théorie de l'actualisation, nous prenons en compte ce facteur et suivant la perspective managériale, comme une des dimensions essentielles à intégrer dans les stratégies de développement de l'Administration Publique Congolaise à adopter, eu égard notamment à la charge culturelle et ritualiste qui l'accompagne dans un monde qui ne ressemblera pas à celui que nous connaissons aujourd'hui.

Un monde où la télévision a ouvert les yeux du public sur les problèmes de la planète, un monde qui est entrain de suivre le chemin tracé par le marché de l'information, écrit (Dertouzos, 1999,287). Tout en précisant que les nations restent centrées sur des territoires ou qu'elles se dispersent, la proximité électronique resserrera leurs liens culturels.

Les nouvelles technologies ont densifié la communication globale, avec des chaînes d'information vingt-quatre heures sur vingt-quatre, il devient difficile de dissimuler au reste du monde des événements importants. A son tour, le marché de l'information exercera une action de brassage et de nivellement sur les cultures globales et locales, quand les habitants des villages reculés comme des métropoles se retrouveront dans un espace commun consacré aux loisirs, au commerce, à l'enseignement, à la médecine, etc...

Dans cet environnement globalement caractérisé par une évolution constante, rapide et irréversible, l'e-administration¹³ doit se regarder et s'interroger sur les défis qu'elle doit elle-même relever avec efficacité pour pouvoir apporter à l'Administration Publique Congolaise l'appui que celle-ci attend d'elle.

Les partenaires au développement de la RDC soulignent l'importance de cette contribution de la modernisation en concluant quant à eux, que les voies qui sont tracées seront suivies et améliorées.

Il s'agit alors d'élaborer une véritable stratégie de modernisation de l'Administration Publique congolaise qui concourt à la mise en œuvre de la nouvelle philosophie de gestion déjà adoptée et qui est résumée par la bonne gouvernance.

Le niveau actuel de mise en œuvre de cette nouvelle philosophie de gestion, notamment à travers le Plan National du Numérique (PNN) et l'évaluation qui en est faite, amène ici à décliner cet enjeu en trois axes :

- la construction de l'image de cette Administration ;
- la consolidation des valeurs d'ouverture et de participation ;
- l'accélération du processus de la décentralisation.

En parallèle, le principe de développement durable joue un rôle considérable dans les manières de penser et de faire sur l'Administration elle-même. Basé sur le modèle d'une synergie équilibrée entre l'environnement, le social et l'économique, le concept de développement durable s'impose depuis plusieurs années dans les débats et les politiques publiques, et plus encore dans le domaine académique et les pratiques des professionnels de l'espace. Sans entrer dans les débats éthiques et scientifiques autour de ce concept, le développement durable est un principe qui permet de placer d'importantes questions, entre autres, sur l'organisation politique et structurelle de la société, sur la place de chaque individu dans le développement économique et social, sur l'impact des actions individuelles et collectives passées, actuelles et futures sur l'environnement (au sens large du terme), dans les réflexions contemporaines sur l'aménagement des territoires, et cela à de multiples échelles.

CONCLUSION

La subtilité des modes d'intégration des systèmes numériques dans l'organisation conduit à considérer une logique d'assimilation d'un côté, une logique de marginalisation de l'autre et, entre les deux extrêmes, un continuum de nuances

Les expérimentations liées aux systèmes numériques dans l'organisation politico-administrative à la ville province de Kinshasa interviennent dans un contexte particulier.

L'approche des données de l'administration kinoise permet de mettre en perspective certains éléments quant aux grandes logiques de la modernité.

¹³ ETHIER, Gérard (1992). La qualité des services publics dans le Management Public (sous la direction de Roland PARENTEAU), Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 553-578.

L'étude des logiques et des rationalités des acteurs qui participent à l'organisation imposent de prendre en compte les données générales de l'ensemble des acteurs.

Une problématique qui prendrait ce processus devrait, non seulement analyser les données relatives aux acteurs qui participent à la décision politique, en l'endossant ou en instruisant directement, mais devrait analyser aussi les données relatives à l'ensemble des acteurs : cadre subalternes, employés, bénévoles, stagiaire... Cette approche réclamerait pour sa mise en œuvre, un emploi critique des raisonnements fondés sur la sociologie des organisations, sur le rôle du conflit dans l'organisation...etc.

Tel n'est pas notre propos puisqu'il s'agit plutôt ici d'une part de déterminer les logiques mises en œuvre dans les stratégies des acteurs publics locaux et la modernisation de l'appareil administratif et d'autre part, dans la reformulation de leur action sur l'ensemble de la ville de Kinshasa.

BIBLIOGRAPHIE

- VIEUX, S., *L'Administration zaïroise*, Paris, Berges Levrault, 1974.
- TREFON T., « Les obstacles administratifs à la réforme en République démocratique du Congo » in *Revue Internationale des Sciences Administratives* 2010/4 (Vol. 76).
- ATANGANA MEBARA J-M., *Éthique et valeurs dans administration publique camerounaise* in] *Essais en mémoire d'Arturo Israël* (sous la direction de Michael DUGGETT Bruxelles, LISA, 2001.
- BANQUE MONDIALE, *Réforme de la Fonction publique en Afrique francophone actes d'un atelier*, Abidjan, janvier 1996, Document technique n°357 F, édité par Ladipo Adamolekun, Guy de Lusignan, Armand Atomate, Washington, Banque Mondiale, 1997.
- DEBBASH C., *Science administrative, Précis Dalloz*, Paris, 1989.
- LAWRENCE P.R. et LORSCH J.W., *Organisation and Environment. Managing differentiation and integration*, cité in J-C Thoenig, *l'ère des technocrates*, Logiques Sociales, L'Harmattan, 1984.
- TEULINGS Ad. W., "modèle de croissance et de développement des organisations", *Revue Française de Sociologie*, IXV, 1973.
- BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde, Développement durable dans un monde dynamique : améliorer les institutions, la croissance et la qualité de vie*. Washington, D. C., Banque Mondiale, Paris, Editions ESKA, 2003.
- BEN AISSA M.-S., *La participation des citoyens à l'administration et à l'exercice de la fonction administrative. Rapport préliminaire du sous-thème III, XXIV^e Congrès International des Sciences Administratives*, Paris, septembre, Bruxelles (Belgique), ISA, 1998.
- BECKHARD R., *Qu'est-ce qu'une organisation en bonne santé tentative : de diagnostic dans l'Entreprise de demain* (sous la direction de F. HESSELBEIN, M. GOLDSMITH et R. CKHARD), BE Paris, Editions Village Mondial, 1998.
- ASTIER S., *Une régulation éthique de l'internet les défis d'une gouvernance mondiale* *Revue Internationale des Sciences Administratives (RISA)*, 71(1), 2005.
- BOURGEAULT, G., *Une éthique de la responsabilité : perspective, repère, jalons* [in] A. Beauchamp et al. *Des enjeux éthiques pour demain. Cahier de recherche éthique*. Québec, les éditions Fides, 1990.
- ETHIER G., *La qualité des services publics dans le Management Public* (sous la direction de Roland PARENTEAU), Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1992.